

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE CORSE

Résidence « LESIA » - Avenue de la Libération - 20600 BASTIA
Tél: 04.95.32.33.65 / Fax : 04.95.31.10.75

ARRETE N° 2018-21

PORTANT PUBLICITE DES DECLARATIONS DE CREATIONS ET VACANCES D'EMPLOIS
DE CATEGORIES B ET C, RELEVANT DU CHAMP DE COMPETENCE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE LA HAUTE-CORSE, EN APPLICATION DES DISPOSITIONS COMBINEES DES ARTICLES 23.II.3° ET 41 DE LA LOI DU 26
JANVIER 1984 MODIFIEE, TRANSMISES PAR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

(Période du 1er juin 2018 au 7 juin 2018)

La Présidente du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-CORSE,

- Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 23.II.3° et 41,
- Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories B et C, transmises par les collectivités territoriales du département de la HAUTE-CORSE, dans le cadre des dispositions des articles 23.II.3° et 41 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et enregistrées au Secrétariat du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-CORSE, pour la période du 1er juin 2018 au 7 juin 2018,
- Considérant que, les articles 23.II.3° et 41 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, ont confié le soin aux Centres Départementaux de Gestion non coordonnateurs, d'assurer la publicité des créations et vacances d'emplois de catégories B et C de la Fonction Publique Territoriale, de toutes les collectivités territoriales relevant de leur ressort territorial, à l'exclusion de celles mentionnées aux articles 14 et 12-1.II.2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

ARRETE

ARTICLE 1° : Les déclarations de créations et vacances d'emplois de Catégories B et C, relevant du champ de compétence du CDGFPT de la Haute-Corse, en application des dispositions combinées des articles 23.II.3° et 41 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée sus visée (comportant douze déclarations) sont arrêtées, pour la période du **1er juin 2018 au 7 juin 2018**, ainsi qu'il suit :

N° ENR.	DATE DE RECEPTION	COLLECTIVITES ET ETS PUBLICS	POSTES DECLARES	CREATION - VACANCE	CAT	FILIERE'	TC TNC	OBSERVATIONS
2018-159	01/06/2018	COMMUNE DE CORTE	Rédacteur territorial -Service communication : documentation interne et externe de la commune -	Vacance	B	1	TC	R/Liste d'Aptitude
2018-160	04/06/2018	COMMUNE DE POGGIO MEZZANA	Adjoint technique territorial - Agent technique polyvalent -	Vacance	C	2	TC	R/Direct
2018-161	06/06/2018	SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CORSE	Technicien territorial - Service Montagne et Randonnée - Entretien et gestion du GR20, et des refuges de montagne -	Création	B	2	TC	R/Promotion Interne
2018-162	06/06/2018	SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CORSE	Technicien territorial - Chargé de mission : eau et milieux aquatiques -	Création	B	2	TC	R/Liste d'Aptitude
2018-163	06/06/2018	SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CORSE	Technicien territorial principal de 2ème classe - Service : Patrimoine Naturel -Animateur, coordinateur de la Réserve de biosphère de la Vallée du Fangu -	Création	B	2	TC	R/Liste d'Aptitude
2018-164 2018-165	06/06/2018	SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CORSE	2 animateurs territoriaux - Education à l'environnement et au Développement durable -	Création	B	9	TC	R/Promotion Interne
2018-166 2018-167	06/06/2018	SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CORSE	2 Agents de maîtrise territoriaux -Service Montagne et Randonnée -Entretien, gestion des grands Itinéraires et refuges de montagne -	Création	C	2	TC	R/Promotion Interne
2018-168	07/06/2018	COMMUNAUTE DE COMMUNES MARANA-GOLO	Adjoint technique territorial -Service des ordures ménagères : collecte des encombrants, tri sélectif, entretien du matériel -	Vacance	C	2	TC	R/Direct
2018-169	07/06/2018	COMMUNAUTE DE COMMUNES MARANA-GOLO	Adjoint technique territorial -Service des ordures ménagères : collecte des encombrants, tri sélectif, entretien du matériel-	Vacance	C	2	TC	R/Direct
2018-170	07/06/2018	COMMUNE DE CASTIRLA	Adjoint technique territorial -Entretien des locaux municipaux -	Vacance	C	2	TNC 17H30	R/Direct

ARTICLE 2° : En application de l'article 41 alinéa 2 de la loi n°82-53 du 26 juin 1984, sus-visée, l'autorité territoriale pourvoit l'emploi créé ou vacant en nommant l'un des candidats inscrits sur une liste d'aptitude établie en application de l'article 44 ou l'un des fonctionnaires qui s'est déclaré candidat par voie de mutation, de détachement, d'intégration directe ou, le cas échéant et dans les conditions fixées par chaque statut particulier, par voie de promotion interne et d'avancement de grade.

ARTICLE 3° : Le présent arrêté fera l'objet d'une transmission à Monsieur le Préfet du département de la HAUTE-CORSE, Messieurs les Sous-préfets des arrondissements de CALVI/CORTE, ainsi que d'une publication sur le site internet du CDG www.cdg2b.com et d'un affichage au siège administratif du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-CORSE, aux endroits habituels normalement réservés à cet effet.

Fait à BASTIA,

Le 08 juin 2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-282020015-20180608-2018-21-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2018



* N.B. : Filières
 1- Administrative 4- Culturelle 7- Médico-Technique
 2- Technique 5- Sociale 8- Police Municipale
 3- Sportive 6- Médico-Sociale 9- Animation